



**Intervention de Bruno CHAVANAT
Conseiller Municipal Groupe URC
Conseil Municipal du 6 juillet 2009
Délibération n°49**

Monsieur le Président,
Chers collègues,

Depuis la création de Rennes Métropole, il n'y a pas beaucoup d'exemples de délibérations dont l'intitulé sonne aussi faux que la délibération qui nous est soumise ce soir.
« Centre des congrès : choix du site » : voilà ce qui nous est annoncé.

Mes chers collègues, pour ceux qui en doutaient encore, de choix il n'y en aura pas. Ce soir, c'est plat unique. C'est « Couvent des jacobins » ou « Couvent des jacobins ». Voilà le choix qu'on vous propose.

Je le regrette et beaucoup de Rennais le regrettent.

Je le regrette d'autant plus que, contrairement à un certain nombre de collègues dont je respecte l'opinion sans toutefois la partager, je suis très favorable à la création d'un centre de congrès à Rennes, dont voilà plus de 20 ans que nous pensons la création nécessaire.

Voilà donc un projet où tout est à imaginer:

- comment séduire des publics nouveaux ?
- comment attirer à Rennes des événements nouveaux ? – économiques, artistiques, scientifiques-
- comment inventer autour du centre des congrès un urbanisme nouveau ? – à la fois ouvert aux habitants les plus proches et accessible aux congressistes les plus éloignés-

Par sa nature même, au moment de sa conception – et de son incarnation dans le paysage urbain- un tel projet aurait mérité que l'on se pose des questions ouvertes, que l'on suscite des initiatives concurrentes, que l'on suscite les multiples propositions dont les acteurs concernés sont porteurs, que l'on fasse un appel à projet ?

Vous nous annonciez un débat qui devait occuper l'année 2008-2009.

Un débat aurait nécessité d'accepter d'étudier plusieurs concepts, plusieurs lieux dans la ville pour le centre des congrès, plusieurs usages possibles pour le couvent des Jacobins.

Or il n'y a pas eu de débat.

Au lieu de tout cela, nous avons eu un processus qui a consisté depuis le départ à essayer de vérifier un choix qui a été annoncé *ex cathedra* début 2008 et qui n'a jamais été confronté à d'autre choix. Il n'y a pas eu de débat.

Il est rare que des grands projets naissent à partir d'une pensée unique, qui ne se soient pas frottée à d'autres pensées. D'un lieu prédécidé qui n'ait pas été comparé à d'autres lieux.

Le site des Jacobins est un joyau, dont les possibilités d'usage sont sans doute multiples. Son usage comme centre des congrès pose plein de questions mais il soutient la comparaison sur de nombreux points avec d'autres sites. Pourquoi craignez vous les comparaisons ?

Pourquoi nous dites vous qu'il s'agit du choix d'un site, alors qu'il n'y a, dans le dossier, aucun choix, aucune comparaison entre plusieurs sites, entre plusieurs usages ?

Pourquoi êtes vous si sûr de vous dans le fait que le choix des Jacobins est le seul choix possible, alors qu'à un an d'intervalle, après avoir affirmé que le Palais Saint Georges répondait incontestablement aux besoins du projet, vous avez reconnu avoir fait une erreur ? Est-ce que cela veut dire que des erreurs vous n'en ferez plus jamais ?

Pourquoi n'y a-t-il dans le dossier aucun choix entre plusieurs sites ?

Je souhaite pour ma part revenir sur deux sites alternatifs qui auraient mérités d'être étudiés, parce qu'ils présentent un bilan avantages/ inconvénients sans doute meilleur et en tout cas qui aurait mérité d'être comparés autrement que par des formules à l'emporte pièce qui ont simplement démontré que vous ne vouliez pas rentrer dans la discussion.

Ces deux sites sont des sites de Centre ville. C'est un parti pris du projet que l'on peut discuter mais que, pour ma part, je ne conteste pas. Ce sont mêmes des sites qui sont dans un environnement à vocation culturelle affirmée, du fait de la proximité de l'ensemble TNB, Champs Libres, Gaumont, Liberté, qui forme un pôle culturel dans le centre ville de Rennes.

- Le site de la gare

- Un site sur lequel nous avons la maîtrise de la zone et la liberté nécessaire pour faire une œuvre exemplaire
 - *Opération sur terrain vierge*
 - *Pas de contrainte d'espace ni patrimoniales*
 - *Possibilité de faire une création exemplaire*
- Un site qui donne une identité et une visibilité au pôle Eurorennes
 - *Eurorennes a besoin d'être identifiée par un équipement « phare »*
 - *Environnement culturel proche lui donne une personnalité mixte économie/culture*
- Un site qui peut satisfaire l'ensemble des fonctionnalités essentielles qui manquent aux Jacobins
 - *L'accès*
 - *L'hotellerie*
 - *Les espaces d'exposition*
- Des risques moindres sur le plan financiers
 - *Pas de surcout lié à la réfection de l'ancien et aux fouilles*

- Le site de la prison des femmes

- Un site patrimonial exceptionnel
- Un site qui offre un espace sensiblement moins contraint
- Une ouverture de la ville vers le sud

- La question des délais est une question de volonté politique plus que de nécessité technique . En tout cas, compte tenu des contraintes annoncées aux Jacobins, la comparaison peut se faire.

Pourquoi n'y a-t-il dans le dossier aucune comparaison des usages possibles du Couvent des Jacobins ?

Rien ne peut être exclu dans la vocation du centre des Jacobins. Mais on ne peut pas nous dire que le site, dont le rapport nous vante avec un certain lyrisme le passé historique, culturel et religieux consacré, notamment, à la théologie, à l'écriture sainte et au droit canon est particulièrement ou en tout cas exclusivement prédisposé à accueillir des conventions d'affaires, celle de PORSCHE ou celle de CHANEL, comme nous l'indiquait ici M. Ract Madoux.

Là encore le débat supposait que l'on puisse envisager un choix, des alternatives.

Là encore on s'étonne que nous n'ayons pas eu à en débattre.

Chacun sait que ce n'est pas faute de propositions.

- Le musée des Beaux Arts

La première de ces propositions, à mon sens la plus sérieuse concerne le musée des Beaux-Arts. Cette proposition n'est pas nouvelle. Elle a même été longtemps privilégiée alors que la ville n'avait pas encore la maîtrise du Couvent. L'adjoint à la culture, Martial Gabillard, le préconisait dès 1979. Edmond Hervé le faisait figurer dans son programme de 2001.

Incontestablement, cette proposition avait de nombreux avantages.

- Cohérence avec l'histoire culturelle du lieu
 - Meilleure utilisation des surfaces
 - Meilleure adaptation des conditions d'accès au public d'un musée
 - Possibilité de réaliser l'immeuble actuel du Musée pour le financement de l'opération.
- #### **- La création de centres d'expositions culturelles ouvertes sur la formation et l'accueil du public et/ou la résidence d'artistes**
- L'exemple du 104 (cf propositions Projets pour Rennes capitale OF 16 juin)

Tous ces éléments sont utiles à verser au débat.

Car même si nous prenons une décision ce soir qui devrait marquer une étape dans le projet, qui sait, si nous n'aurons pas à y revenir.

En effet, s'il est certain que le Couvent des Jacobins présente, en soi, un intérêt majeur pour la ville et l'agglomération, son usage comme centre des congrès va se heurter, qu'on le veuille ou non à des difficultés, dont le dossier ne nous parle pas ou pas assez pour que nous prenions une décision en connaissance de cause, c'est-à-dire avec une conscience éclairée de ce qui nous attend entre la décision de principe et la réalisation.

Or ce n'est pas en masquant les difficultés qu'on se prépare le mieux à les affronter.

Je préfère pour ma part qu'on prenne la mesure des quatre freins majeurs à la réalisation dans le délai annoncé d'un centre de congrès.

Quatre freins majeurs à la réalisation, dans le délai annoncé, d'un centre de congrès aux Jacobins

- La jauge

Ce point a été débattu. Les avis sont partagés. Je comprends que l'on puisse hésiter entre une capacité d'accueil importante et une capacité d'accueil moyenne, finalement celle qui est retenue.

Mais j'estime qu'il ne faut pas utiliser de faux arguments (par exemple la modularité est de règle pour les centres de toutes tailles) faut dire clairement les choses.

- sur la stratégie de rayonnement de la ville. En particulier en comparaison avec Nantes. Comment doit on comprendre le fait que le même cabinet Ract Madoux qui est en train de conseiller Nantes pour l'extension de son palais des congrès qui a déjà une capacité de 3000 places (2000 pour le grand auditorium) nous dise à nous qu'une jauge de 1000 places suffit... sinon en comprenant qu'il est inscrit dans l'esprit des décideurs économiques que nous n'avons pas vocation à jouer dans la même catégorie que Nantes.
- sur l'impact de nos choix sur les autres sites qui accueillent actuellement les 400 à 500 manifestations... Car la concurrence frontale ne se fait pas seulement avec St Malo mais avec le triangle et les autres sites
- sur les limites que le site impose à toute extension. Il n'y a aucune raison de maintenir dans l'ombre les approches tentées par les services sur une possible désaffectation de Saint Aubin. Quel est leur but ? Quelle est la cohérence avec le projet ? Attention au pilotage à vue !
- La réalité c'est que nous sommes en train de baptiser centre des congrès un centre de convention d'affaires.

- L'accès

C'est un point qui n'est pas réglé et qui va nous revenir en boomerang. Naturellement on peut espérer un.

Mais quelques réalités ont la vie dure.

Pour un congrès régional, 80% des congressistes se déplacent en voiture

Pour un congrès national, la grande majorité de ceux qui sont dans les 200 km viennent en voiture.

Dans tous les centres de congrès, les parking dédiés à moins de 500 places sont saturés.

Or les parkings que l'on cite à l'entour sont à la fois peu accessible et déjà saturés et celui qui reste à construire n'est notoirement pas à l'échelle.

Là aussi ne soyons pas dans le déni du problème. Il serait particulièrement inacceptable que demain, n'ayant pas pris la mesure des choses, on empiète par nécessité sur les prairies Saint-Martin.

- Les délais

La question des délais a été utilisée comme un argument en faveur du site du couvent.

Je crains qu'elle ne se retourne contre le site du couvent. Je rappelle que nous avons là les traces d'une des principales voies qui traversait Condate, les traces d'un mur du 3^{ème} siècle, un goulot d'étranglement ou des bâtiments empiètent sur l'artère principale, ce qui laisse supposer que l'on est au cœur de la ville gallo romaine, le tout dans un ensemble qui paradoxalement a été protégé par l'existence du couvent.

Tout cela annonce vous le savez bien, des délais qu'il n'est aujourd'hui pas possible de mesurer mais qui seront assurément longs, beaucoup plus long que ceux que vous nous présentez.

- **Le coût**

Naturellement, tout ceci a un coût. Les conséquences des fouilles ont un coût, le fait qu'il s'agisse d'un bâtiment protégé à un coût, le fait que l'on soit obligé de faire la structure du centre des congrès à l'extérieur de l'emprise du Couvent en plus de sa rénovation a aussi un coût. Autrement dit la dérive des coûts 40 m€ pour le palais St Georges, 65 M€ dans la première estimation des Jacobins, 84 M€ aujourd'hui n'a probablement pas fini de se produire.

Toutes ces raisons ne doivent pas nous faire baisser les bras mais nous incite à regarder la réalité en face et, puisqu'il en est encore temps, à ne pas nous enfermer dans un seul choix qui présente autant de difficultés non résolues.

